



ANNEXE 1 DU RÉGLEMENT SPORTIF

RÉGLEMENT DES COUPES DU VAL D'OISE



Parallèlement à la Coupe de France des Clubs, sont mises en place des compétitions dénommées:

- 1- COUPE DU VAL D'OISE PROMOTION DES CLUBS**
- 2- COUPE DU VAL D'OISE FEMININE DES CLUBS**
- 3- COUPE DU VAL D'OISE DES PLUS DE 55 ANS DES CLUBS**

Pour les 3 Coupes :

Les compétitions seront gérées par le logiciel Gestion Concours. Le tirage sera effectué au siège du Comité Départemental, par la Commission Sportive Départementale. Les Clubs participants auront tout loisir d'assister au tirage (1 personne par Club maxi. Les jours et heures de chaque tirage seront diffusés à l'ensemble des Clubs du 95).

La tenue Club haute et basse est obligatoire pour toute la durée des compétitions. Les chaussures ouvertes sont interdites.

Une « date butoir » sera imposée par le Comité pour chaque tour de la compétition. Le club recevant sera tenu de prendre contact avec son adversaire afin de trouver une date de rencontre en accord commun. En cas de désaccord, la rencontre devra obligatoirement avoir lieu le jour désigné comme date butoir, à 14h.

La phase finale est administrée par le comité.

L'organisation de la finale départementale de chaque Coupe sera confiée à un club disposant de préférence d'un petit terrain le privant d'organiser de grands concours type qualificatifs ou championnats.

Il devra prévoir un repas le midi pour les participants Chaque finale réunira les 4 clubs ½ finalistes sur une journée entière. Un tour supplémentaire sera organisé l'après midi pour l'attribution de la 3ème place.

Toute réclamation dans le déroulement des épreuves devra être adressée à la Commission Sportive Départementale qui statuera sur la suite à donner.

Récompenses :

Les quatre clubs finalistes recevront en fonction de leur classement une indemnité et une coupe.

COUPE DU VAL D'OISE PROMOTION :

La participation à la coupe du Val d'Oise Promotion est gratuite.

Elle se déroulera sur les mêmes principes et schémas de déroulement que la coupe de France avec au moins 1 féminine, un(e) capitaine non joueur, et 1 seul joueur muté hors département au maximum.

Elle est réservée aux joueurs et joueuses licenciés de catégorie PROMOTION seniors et juniors sans aucune restriction excepté muté hors département.

Les points attribués pour chaque épreuve de la compétition se répartissent ainsi :

2 points attribués pour chacun des 6 Tête à Tête gagné : soit 12 points au total

3 points attribués pour chacune des 3 doublette gagnée : soit 9 points au total

5 points attribués pour chacune des 2 triplète gagnée : soit 10 points au total

Total général sur 31 points, donc match nul impossible

COUPE DU VAL D'OISE DES FEMININES :

La participation à la coupe du Val d'Oise des Féminines est gratuite.

Elle se déroulera sur les mêmes principes que le CDC féminin : 4 joueuses + 1 remplaçante Capitaine pouvant être joueuse, et 1 seule joueuse mutée hors département par équipe.

Elle est ouverte à l'ensemble des licenciées classées ou promotion du même Club sans aucune restriction, excepté mutée hors département.

Les points attribués pour chaque épreuve de la compétition se répartissent ainsi :

1,5 points attribués pour chacun des 4 Tête à Tête gagné : soit 6 points au total

3 points attribués pour chacune des 2 doublette gagnée : soit 6 points au total

5 points attribués pour la triplète gagnée : soit 5 points au total

Total général sur 17 points, donc match nul impossible

COUPE DU VAL D'OISE DES + DE 55 ANS :

La participation à la coupe du Val d'Oise des + de 55 ans est gratuite.

Elle se déroulera sur les mêmes principes que le CDC Vétérans : 6 joueurs + 2 remplaçants éventuels. Capitaine pouvant être joueur et 1 seul muté hors département par équipe.

Elle est ouverte à l'ensemble des licenciés classés ou promotion du même Club de + de 55 ans sans restriction excepté muté hors département. Pas d'obligation d'avoir une féminine dans l'équipe.

Les points attribués pour chaque épreuve de la compétition se répartissent ainsi :

2 points attribués pour chacun des 6 Tête à Tête gagné : soit 12 points au total

3 points attribués pour chacune des 3 doublette gagnée : soit 9 points au total

5 points attribués pour chacune des 2 triplète gagnée : soit 10 points au total

Total général sur 31 points, donc match nul impossible

Le 24 février 2012, La Direction Sportive